

**REPONSE DU CONSEIL D'ETAT
à la simple question Florence Gross –
Conséquences économiques en cas d'acceptation
des initiatives agricoles du 13 juin 2021 ? (21_QUE_22)**

Rappel de l'intervention parlementaire

Le 13 juin prochain, les citoyennes et citoyens suisses sont appelés à voter sur deux initiatives :

- Initiative pour une eau potable propre et une alimentation saine*
- Initiative populaire pour une Suisse libre de pesticides de synthèse*

Tant le Conseil Fédéral que le Parlement fédéral recommandent de rejeter celles-ci pour plusieurs raisons. Si la Suisse peut contrôler ses denrées alimentaires, il n'en va pas de même pour celles importées. En cas d'acceptation de ces textes, la souveraineté alimentaire ne suffira pas et le problème sera uniquement déplacé à l'étranger, soit sans aucun contrôle possible.

En cas d'acceptation de ces textes par le peuple, le risque pour la production agricole et viticole vaudoise est plus qu'important. Si nous pouvons surveiller ce qui est fait en Suisse, ce n'est pas le cas des produits importés qui seront nécessaires par manque de production locale en cas d'acceptation.

Je pose donc la question suivante au Conseil d'Etat :

Quelles seraient les conséquences économiques et en termes d'emplois et de risques pour les exploitations agricoles si ces deux initiatives étaient acceptées ?

Réponse du Conseil d'Etat

Les deux initiatives pour une eau potable propre et une alimentation saine et « Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse » n'ont pas été acceptées par le peuple et les Cantons lors des votations du 13 juin 2021. Ainsi, la question n'ayant de facto plus d'objet, le Conseil d'Etat renonce dès lors à analyser les conséquences économiques et en termes d'emplois et de risques pour les exploitations agricoles.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 30 juin 2021.

La présidente :

N. Gorrite

Le chancelier :

V. Grandjean